

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/11/2022

Réuni le : 06/12/2022

Sous la présidence de : Etienne Recoing

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS LIVRES. Les tarifs de vente du livre "365 jours à Marie Curie" sont adoptés par le C.A

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TAUX DE REVERSEMENT

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ADOPTE LE TAUX DE REVERSEMENT DU SRH AU PROFIT DU SG

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux de reversement. Sur proposition du chef d'établissement, le C.A adopte le taux de reversement de 19% du SRH au profit du service général pour garantir l'équilibre du budget

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV DU C.A DU 17.11.2022

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ADOPTE LE PV DE CETTE SEANCE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV SEANCE DU 17.11.22. après relecture, le C.A adopte le Pv de la séance du 17 novembre 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18-1

Annule et remplace l'acte n° 18 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/11/2022

Réuni le : 06/12/2022

Sous la présidence de : Etienne Recoing

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à La France industrielle , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

La France industrielle. Après présentation du projet de voyage, destiné à présenter aux élèves le passé industriel de la France à travers la visite de filatures, d'usines et de ports, le C.A autorise ce voyage et fixe la participation financière à 140.00 € pour tenir compte d'éventuelles augmentations du prix des transports notamment.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

3 PROTECTION.EXTINCTEURS.Le présent contrat concerne la vérification annuelle des 192 extincteurs de la cité scolaire pour un coût de 408.95 €. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONTROLE 3 D. D2RATISATION. Ce contrat concerne la dératisation, la désinsectisation et la désinfection de la cité scolaire et des logements de fonction. Il est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023. Le coût est fixé à 3444.00 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SCMS INSTALLATIONS SPORTIVES.Ce contrat a pour objet la vérifications des installations sportives avec des tests de charge notamment. ce contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois de manière expresse à compter du 1er janvier 2023. Le coût pour l'année 2023 est de 1396.80 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

NEOFUTUR. Après présentation du contrat avec la société Néofutur destiné à la maintenance du parc informatique, le C.A autorise le chef d'établissement à signer ladite convention pour une durée d'un an renouvelable 2 fois de manière expresse à compter du 1er janvier 2023. Le coût annuel est de 4080.00 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0920146J
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/11/2022
Réuni le : 06/12/2022
Sous la présidence de : Etienne Recoing
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BCM Foudre. Après présentation du contrat destiné à la maintenance et la vérification des paratonnerres, le C.A autorise la signature du contrat pour une durée de 1 an renouvelable de manière expresse 2 fois, à compter du 1er janvier 2023. le coût annuel est de 3444.00 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0